

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2840

9 octobre 2014

SOMMAIRE

Baker Hughes International Financing S.à r.l.	136318	Nastia	136274
Bencolo	136285	OC Consult S.à r.l.	136274
Birdy & Co Private S.A. SPF	136285	Optimitive International S.à r.l.	136275
Corsair III Finance Europe S.à r.l.	136318	Optimum Immo S.A., SICAR	136278
Elastik S.à r.l.	136274	«Ouestia Intermediate S.à r.l.	136300
GCL Holdings GP S.à r.l.	136284	«Ouestia Properties S.à r.l.	136309
Grandros S.A.	136278	Park Managers S.à r.l.	136283
Grandros S.A.	136284	PBL Consult S.à r.l.	136277
Grosvenor Retail European Properties S.A.	136284	Pomalux S.A.	136276
GWM SIF	136285	Preston Luxembourg 1 S.à r.l.	136280
Hines Development Holdings S.à r.l.	136284	Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l. ...	136275
Ice Lemon S.à r.l.	136281	Pro-Vision HS S.à r.l.	136276
Imarko Research S.A.	136278	QMH FinCo S.à r.l.	136277
Imarko Research S.A.	136282	Redev Corp. S.à r.l.	136277
Immobilière WAGNER & WAGNER S.A.	136283	Rhombus Bidco S. à r.l.	136275
Industrial Design Architecture S.à r.l. ...	136282	Rhombus Holdco S.à r.l.	136275
Jardecor International	136282	RM2 Leasing S.A.	136320
JTG WWL S.à r.l.	136281	RM2 S.A.	136320
K&D Development	136297	Robelco International Real Estate Deve- lopments S.A.	136320
KS Shipping S.à r.l.	136282	Royal Hamilius-Résidence n° 3 S.A.	136283
Legian S.A.	136288	Rynda En Primeur S.A.	136276
Leiteschberg S.A.	136286	Samana S.à r.l.	136320
Les Editions du Lion S.à r.l.	136288	Sanitechnic S.à r.l.	136284
Letzebuerger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken	136293	Sestrice SA.	136276
L'Opticine S.à r.l.	136294	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l.	136277
Lux-Aerospace S.A.	136274	Spectrum Brands Lux II S.à r.l.	136285
Luxdeftec S.A.	136274	Sustainable Assets No. 2	136285
Maleta Holding S.à r.l.	136275	Syntec S.à r.l.	136320
MARESE Luxembourg S.A.	136277	TCP International Financing, S.à r.l.	136319
Mohican S.A.	136276	Treveria Twenty-Four S.à r.l.	136319
		VP Lux S.à r.l.	136319

Luxdeftec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 110.692.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 08.11.2013:

Die Gesellschafterversammlung nimmt den Rücktritt von TOP Audit S.A. (anciennement PKF ABAX Audit s.a.) R.C.S. Luxembourg B 142.867 an.

Die Gesellschafter bestätigen die Ernennung von Compliance & Control, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS B 172 482 zum Prüfungskommissar.

Das Mandat endet mit der Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2016 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. August 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014127267/16.

(140144004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Lux-Aerospace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 31, Z.A.E. Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 44.882.

Les statuts coordonnés au 3 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014127264/11.

(140143928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Nastia, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.825.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127400/9.

(140143912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

**OC Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Elastik S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 124.749.

Il résulte de la convention de cession de parts sociales datée du 31 janvier 2014 que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
Monsieur Olivier COUCHARD 2, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg	125
TOTAL:	125 parts sociales

Luxembourg, le 8 août 2014.

Signature

Signature autorisée

Référence de publication: 2014127345/18.

(140144131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Rhombus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.248.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127392/9.

(140143779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Rhombus Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.522.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127391/9.

(140143780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Promotions Schmit et Peiffer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 105.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127378/9.

(140143861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Optimitive International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 181.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014127338/13.

(140143833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Maleta Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 162.194.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2011, acte publié
au Mémorial C n° 2246

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maleta Holding S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014127276/14.

(140144236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127415/9.

(140144290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Sestrice SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.753.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127451/10.

(140143990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Pomalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.814.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127370/10.

(140144049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Pro-Vision HS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.478.

Le Bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127376/9.

(140144206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Mohican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.779.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique en date du 7 août 2014

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Daniel CASSIER a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur John BROOS a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur Pieter BOLHUIS, investisseur, demeurant Sionkloosterlaan 16, B-2930 Brasschaat, est donc administrateur unique depuis ce jour.

Bertrange, le 7 août 2014.

Pour MOHICAN S.A.

Référence de publication: 2014127306/16.

(140144251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

MARESE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014127299/11.

(140144034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Redev Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 175.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127386/9.

(140144336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

PBL Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 170.436.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 08.08.2014.

Référence de publication: 2014127364/10.

(140144092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 123.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014127426/10.

(140143765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

QMH FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 158.980.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2011, acte
publié au Mémorial C n° 982

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QMH FinCo S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014127384/14.

(140144235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Grandros S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.321.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société GRANDROS S.A. inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 23.321.

A compter de ce jour, le siège social de la société GRANDROS S.A. ne se situe donc plus au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014127884/15.

(140144742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Optimum Immo S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.021.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 9 juillet 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015:

- Monsieur Eloi THILL;

- la société Degroof Structured Finance, représentée par Monsieur Pierre PEPERSACK;

- Monsieur Vincenzo SCARFO.

2. de réélire PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour OPTIMUM IMMO S.A., SICAR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014127340/20.

(140144156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Imarko Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.005.

L'an deux mille quatorze, le premier août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMARKO RESEARCH S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.005, constituée suivant acte notarié en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 998 du 6 octobre 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 551 du 1^{er} mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Caroline Wolff, employée privée, L-1726 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, L-1726 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société vers 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange et modification subséquente des articles 2.1. et 17 des statuts de la société pour leur donner désormais les teneurs suivantes:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires»;

« **Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^{ème} mercredi de mai, à 11.00 heures.»

2. Suppression des catégories d'administrateur et modification subséquente des articles 10.2. et 14 des statuts de la société;

3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire de la société;

4. Nomination de nouveaux administrateurs de la société, à savoir:

- Monsieur Max Rombi, né le 10 janvier 1930 à Philippeville (Algérie), demeurant à L-4573 Nieder Korn, 108b, rue Pierre Gansen;

- Madame Monique Périquier, épouse Rombi, née le 20 septembre 1931 à Toulouse (France), demeurant à L-4573 Nieder Korn, 108 b, rue Pierre Gansen;

- Madame Myriam Mathieu, née le 6 juin 1975 à Mont Saint Martin (France), résidant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg;

- Monsieur Pascal Wagner, né le 8 février 1966 à Pétange, résidant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg;

5. Nomination d'un nouveau commissaire, à savoir:

Société de Gestion Internationale Sàrl RCS Luxembourg B77606 avec siège social à L-4761 Pétange 59, route de Luxembourg.

6. Autorisation à donner au conseil d'administration de déléguer la gestion journalière à Monsieur Max Rombi;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange et par conséquent de modifier les articles 2.1. et 17 des statuts de la société pour leur donner désormais les teneurs suivantes:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires»;

« **Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^{ème} mercredi de mai, à 11.00 heures.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les catégories A et B d'administrateur et par conséquent de modifier les articles 10.2. et 14 des statuts de la société pour leur donner désormais les teneurs suivantes:

« **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.»

« **Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur Joseph Winandy, Monsieur Koen Lozie et JALYNE S.A. ainsi que du commissaire de la société Fiduciaire Glacis S.à r.l., avec effet immédiat.

En outre, l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire de la société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 1^{er} août 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Max Rombi, né le 10 janvier 1930 à Philippeville (Algérie), demeurant à L-4573 Nieder Korn, 108b, rue Pierre Gansen;
- Madame Monique Périquier, épouse Rombi, née le 20 septembre 1931 à Toulouse (France), demeurant à L-4573 Nieder Korn, 108b, rue Pierre Gansen;
- Madame Myriam Mathieu, née le 6 juin 1975 à Mont Saint Martin (France), résidant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg;
- Monsieur Pascal Wagner, né le 8 février 1966 à Pétange, résidant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale de l'année 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire de la société, la SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à r.l., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.606.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale de l'année 2018.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide conformément à l'article 13.2. des statuts d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Max Rombi, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WOLFF, C. GESCHWIND, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. LAC / 2014 / 37029. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014128695/116.

(140146089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.609,22.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

—
Veuillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen Harkus est désormais Joanna Alwen Harkus Madge, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, troisième étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l.
TMF Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014127360/15.

(140143882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Ice Lemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 52.343,75.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.025.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 août 2014

En date du 6 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Alexander BLACK de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 11 août 2014;

- de nommer Monsieur Michael ZYBER, né le 14 juillet 1982 à Katowice, Pologne, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 61 Königsallee, 40215 Düsseldorf, Allemagne, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 11 août 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael ZYBER, gérant A
- Madame Clemens HECKER, gérant A
- Madame Anne Catherine Grave, gérant B
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 août 2014.

Ice Lemon S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014128678/24.

(140145718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

JTG WWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 162.329.

Associé(s)

Nouvelle dénomination (nouvelle adresse):

Tuk, Willebrordus Johannes

Date de naissance: 22/01/1969

Demeurant: 7, Rijksstraatweg, 3316 EE Dordrecht, Pays-Bas

Tuk, Rudolf Arnoldus

Date de naissance: 23/10/1964

Demeurant: 7, Rijksstraatweg, 3316 EE Dordrecht, Pays-Bas

van Gils, Peter Gerard

Date de naissance: 24/12/1965

Demeurant: 7, Rijksstraatweg, 3316 EE Dordrecht, Pays-Bas

Administrateur(s)/gérants

Conseil de Gérance

Nouvelle dénomination (nouvelle adresse):

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 10-12, Rue de Medernach L-7619 Larochette

Fonction: Gérant B

Van Laar, Gerrit
Date de naissance: 15/07/1954
Demeurant: 18, Place Bleech, L-7610 Larochette
Fonction: Gérant A
Larochette, le 11 Août 2014.

Référence de publication: 2014128732/30.

(140145804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Jardecor International, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.028.

—
Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128726/10.

(140145330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Industrial Design Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 102.061.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire de la société à responsabilité limitée „Industrial Design Architecture S.à r.l.“

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 8 août 2014:

Unique résolution

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège de la société INDUSTRIAL DESIGN ARCHITECTURE S.à r.l. de

2A/46, route d'Eselborn L-9706 CLERVAUX

à

20, op der Sang L-9779 ESELBORN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 08 août 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014128711/18.

(140145946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Imarko Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 108.005.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014128694/10.

(140146088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

KS Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.597.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 1^{er} août 2014

En date du 1^{er} août 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 2 août 2014;

- de nommer Monsieur Jérôme Letscher, né le 21 mai 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 2 août 2014 et pour une durée indéterminée.

Le 12 août 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014128748/16.

(140145830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Park Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 184.239.

En vertu d'un contrat de cession daté du 22 juillet 2014, Meridiam a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à MERIDIAM INFRASTRUCTURE PARTNERS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 428 263.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Park Managers S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128849/15.

(140145910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Royal Hamilius-Résidence n° 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.504.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 9 mai 2014 que Monsieur Philippe Weicker, né le 5 avril 1958 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 33 Avenue Champel, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128927/14.

(140145800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immobilière WAGNER & WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 60.910.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Immobilière Wagner & Wagner SA, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 avril 2014.

Résolutions:

L'assemblée accepte les reconductions des mandats des administrateurs de:

- M. Pierre Wagner, demeurant à L-1651 Luxembourg, 59 avenue Guillaume,
- Mme Jeanne Wagner, demeurant à L-1854 Luxembourg, 13 rue Aloyse Kayser,
- Mme Astrid Wagner, demeurant à L-2331 Luxembourg, 19 rue Albert Philippe

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué, à savoir M. Pierre Wagner, demeurant à L-1651 Luxembourg, 59 avenue Guillaume.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., anciennement Eliolux S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 12 rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 55 997, est reconduit.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pierre Wagner

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014127924/25.

(140145154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014127893/11.

(140144566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Hines Development Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014127905/10.

(140145180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Sanitechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 191A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.753.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128208/9.

(140144528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

GCL Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2014128626/13.

(140145698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Grandros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.321.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre mandat de Commissaire de votre société GRANDROS S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.321.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.
Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2014128642/11.

(140145311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

GWM SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GWM SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014128651/11.

(140145470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Spectrum Brands Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.349.

Les comptes au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127437/9.

(140144070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Sustainable Assets No. 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.491.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127442/10.

(140144183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Bencolo, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 156.411.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129209/10.

(140147085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Birdy & Co Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.872.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour: BIRDY & CO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014129216/14.

(140146272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Leiteschberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.754.

L'an deux mille quatorze.

Le six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEITESCHBERG S.A., avec siège sociale à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.754,

constituée originellement sous forme d'une société en commandite simple sous la dénomination de LEITESCHBERG S.à r.l. & Cie. S.e.c.s., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 321 du 9 février 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 413 du 20 février 2013,

au capital social de SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 74.368.-), représenté par soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit (74.368) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert

qui désigne comme secrétaire Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent TURPING, directeur, demeurant à L-8027 Strassen, 27, rue Raoul Follereau.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprise agréé sortant est rééligible."

2.- Modification de l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprises agréé. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social."

3.- Modification de l'article 19 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes et/ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s)."

4.- Révocation, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

5.- Nomination, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, de la société IMMO TERRAINS S.A., avec siège sociale à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.722, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014, laquelle sera représentée par son représentant permanent, Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

6.- Révocation, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, de la société KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société et avec décharge pour l'exécution de son mandat.

7.- Nomination, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, de la société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIÉS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.311, en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprise agréé sortant est rééligible."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprises agréé. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes et/ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s)."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014:

La société IMMO TERRAINS S.A., avec siège sociale à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.722,

représentée par son représentant permanent, Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, de la société KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet rétroactif au 26 mai 2014, la société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIÉS S.A., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.311, en tant que commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, L. TURPING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2014. Relation: ECH/2014/1501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129563/109.

(140146553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Les Editions du Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale «Le 2000», rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.923.

Les comptes Annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014129565/11.

(140146836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Legian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 189.409.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «LEGIAN SA».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, réparties comme suit:

- Trois cent dix actions (310) de classe A
- Trois cent dix actions (310) de classe B
- Trois cent dix actions (310) de classe C
- Trois cent dix actions (310) de classe D
- Trois cent dix actions (310) de classe E
- Trois cent dix actions (310) de classe F
- Trois cent dix actions (310) de classe G
- Trois cent dix actions (310) de classe H
- Trois cent dix actions (310) de classe I
- Trois cent dix actions (310) de classe J

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute distribution réalisée au titre des actions en cash ou en nature de toute forme quelconque (sans limitation), comme dividendes, boni de liquidation, ou les bénéfices de rachat ou autre, sera payée et attribuée aux actionnaires via les sommes disponibles en vue d'une distribution en vertu de la loi en proportion de leur actionnariat à la société (la «Quantité Disponible»).

Art. 7. Le capital social de la société peut être réduit par annulation d'actions, en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs classes d'actions entières au moyen de rachat, ou de l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces classes d'actions. Ces rachats ou annulations seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les actions de la Classe J) sous réserve des conditions suivantes:

- aucune action de classe I ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de classe J sont encore existantes;
- aucune action de Classe H ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe I sont encore existantes;
- aucune action de Classe G ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe H sont encore existantes;
- aucune action de Classe F ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe G sont encore existantes;
- aucune action de Classe E ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe F sont encore existantes;
- aucune action de Classe D ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe E sont encore existantes;
- aucune action de Classe C ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe D sont encore existantes;
- aucune action de Classe B ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe C sont encore existantes;
- aucune action de Classe A ne pourra être rachetée si au moment du rachat, des actions de Classe B sont encore existantes.

Art. 8. En cas de réduction de capital social effectuée par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (selon l'ordre établi par l'article 7), les propriétaires d'actions de cette classe d'actions ont droit, au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent, à la Quantité Disponible.

La Quantité Disponible est limitée à la valeur d'annulation totale déterminée par le conseil d'administration, et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires (la Valeur d'Annulation Totale). Les propriétaires des actions annulées

recevront un montant correspondant à la valeur d'Annulation par Action (comme défini ci-dessous) de la classe d'actions détenue par eux et annulée.

Art. 9. La valeur d'annulation par Action se calcule en divisant la Valeur d'Annulation Totale par le nombre d'Actions émises dans la classe d'actions qui sera rachetée et annulée (la Valeur d'Annulation par Action).

La Valeur d'Annulation Totale est un montant qui est déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des comptes intermédiaires de la Société établis au jour du rachat.

La Valeur d'Annulation Totale pour chaque classe d'actions est la Quantité Disponible de la classe d'actions à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement, statuant selon les formes prescrites pour les changements des statuts, étant entendu cependant que la Valeur d'Annulation Totale ne pourra jamais être supérieure à une telle Quantité Disponible.

Art. 10. En cas de rachat d'actions ou d'annulation d'une classe d'actions, la Valeur d'Annulation par Action sera immédiatement due et exigible envers la société. Toute prime d'émission est distribuable.

Titre III. Administration

Art. 11. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 14. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 17. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 18. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires présents ou représentés sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve serait passé sous ce minimum.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, déclare souscrire les actions comme suit:

Madame Marie-Laure AFLALO, prénommée, TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, réparties comme suit:

- Trois cent dix actions (310) de classe A
- Trois cent dix actions (310) de classe B
- Trois cent dix actions (310) de classe C
- Trois cent dix actions (310) de classe D
- Trois cent dix actions (310) de classe E
- Trois cent dix actions (310) de classe F
- Trois cent dix actions (310) de classe G
- Trois cent dix actions (310) de classe H
- Trois cent dix actions (310) de classe I
- Trois cent dix actions (310) de classe J

Total: Trois mille cent (actions).

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante précitée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à UN (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est nommée administrateur unique:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc) le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Gestal Sàrl, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 184722.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.

5. Le siège social de la société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34949. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129562/258.

(140146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Letzebuerger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg G 23.

1. Compte de Pertes & Profits au 31.12.2013

CHARGES (montants en euros)	2013	PRODUITS (montants en euros)	2013
Autres charges externes	103.195,77	Dons et recettes d'activités	19.317,45
Frais de personnel	446.448,15	Subventions d'exploitation	500.573,67
Amortissement net	34.370,65	Prestations de services	78.213,98
		Autres intérêts et produits assimilés	2.446,53
Profit de l'exercice	<u>16.537,06</u>		
Total charges:	600.551,63	Total produits:	<u>600.551,63</u>

2. Bilan au 31.12.2013

ACTIF (montants en euros)	2013	PASSIF (montants en euros)	2013
Actif immobilisé		Avoir social	
- aménagement siège social	3.084.835,73	Dotation initiale	150.000,00
- autres installations	329.053,90	Résultats reportés	1.073.840,24
		Apports avec droit de reprise	28.211,60
		Réserve pour frais d'équipement	<u>10.761,51</u>
	<u>3.413.889,63</u>		<u>1.262.813,35</u>
Actif circulant		Subventions de l'Etat	
Subventions à recevoir de l'Etat	18.304,06	Subv. Utilisée pour immob. corp.	2.781.467,40
Créances clients	48.797,28	Autres subventions	2.474,06
Avoirs en banque et encaisse	<u>635.929,53</u>		
	703.030,87		<u>2.783.941,46</u>
		Dettes	
		Dettes envers établissements de créd	0,00
		Fournisseurs	13.154,29
		Dettes sociales	34.844,84
		Autres dettes	<u>6.294,00</u>
Compte de régularisation	664,5		<u>54.293,13</u>
		Résultat de l'exercice	<u>16.537,06</u>
TOTAL ACTIF:	<u>4.117.585,00</u>	TOTAL PASSIF:	<u>4.117.585,00</u>

Révision par la Société de Révision et d'Expertises sàrl le 31 mars 2014.

3. Budget 2014

CHARGES:	2014	PRODUITS:	2014
Charges d'exploitation	18.070,00	Dons et recettes d'activités	25.000,00
Frais de personnel	571.329,71	Intérêts et produits assimilés	2.500,00

136294

Amortissement net	34.500,00	Prestations de services	53.695,00
Frais de fonctionnement	78.080,00	Subventions d'exploitation	559.984,71
		Remboursements frais personnel	60.800,00
Total charges:	<u>701.979,71</u>	Total produits:	<u>701.979,71</u>

Comptes et bilan 2013 et budget 2014 approuvés le 7.5.2014 à Luxembourg

4. Composition du Conseil d'Administration

Président:

M. Jean Mischo, fonctionnaire de l'Etat e.r., Bereldange

Vice-Président:

M. Georges Metz, fonctionnaire de l'Etat, Bridel

Trésorier:

M. Gilbert Beissel, éducateur, Luxembourg

Secrétaire:

Mme. Sylvie Bisdorff, institutrice, Ettelbruck

Membres:

M. Pierre Elvinger, avocat, Luxembourg

M. David Heck, médecin, Roodt/Syre

M. Jos Loos, professeur e.r., Luxembourg

Mme. Andrée Maquil, employée, Luxembourg

M. Theo Peporté, employé, Luxembourg

M. Victor Rod, fonctionnaire, Howald

Mme. Carmen Schares, professeur, Luxembourg

Tous de nationalité luxembourgeoise

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour extrait conforme

Frank LULOF

Mandataire

Référence de publication: 2014129555/68.

(140146437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

L'Opticine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 21-25, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.411.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le trente-et-un juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Gilles Marion SLUSARSKI, opticien, né le 21 mars 1989 à Thionville (France), demeurant à F-57330 Hettange-Grande (France), 49, rue Maréchal Ney.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la vente au détail, demi-gros de

produits et services d'optique, de lunetterie, de contactologie et de tout autre produit ou service lié à l'exercice de la profession d'opticien-lunetier.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «L'OPTICINE S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Bettembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2014.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique, Monsieur Gilles Marion SLUSARSKI, prénommé, en rémunération de son apport, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Gilles Marion SLUSARSKI, prénommé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gilles Marion SLUSARSKI, opticien, né le 21 mars 1989 à Thionville (France), demeurant à F-57330 Hettange-Grande (France), 49, rue Maréchal Ney.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3253 Bettembourg, 21-25, route de Luxembourg.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au constituant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SLUSARSKI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2014. Relation: EAC/2014/10805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 août 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014129547/152.

(140146262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

K&D Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.439.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Seydou Badian KANTE, entrepreneur, né le 07 août 1981 à Marcory (Côte d'Ivoire), demeurant au n° 458, Route de Luxembourg, B-6700 Arlon (Belgique).

2. - Madame Salimata DEYA, entrepreneur, née le 06 août 1982 à Bouake (Côte d'Ivoire), demeurant au n°458, Route de Luxembourg, B-6700 Arlon (Belgique).

ici représentés par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé donnée en date du 13 mai 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont, par son mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet l'import-export en général, l'achat, la vente de tous biens commercialisables, le dépôt-vente de voitures neuves et d'occasion, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le

transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «K&D development»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Koerich.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur d'une commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision d'associé(s) de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital émis et/ou autorisé peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance, réuni au Luxembourg, seront adoptées, à la majorité des gérants présents ou représentés.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant appartenant à la même classe de gérants que lui, qui sera physiquement présent à la réunion, afin, pour ce dernier, appartenant à la même classe de gérants, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendront au Luxembourg le dernier mercredi de juin de chaque année. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. la décision de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes sera prise par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance;
2. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance; et
3. ces comptes intérimaires, la date desquelles ne doit pas être antérieure à trois (3) semaines de la décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance y relative, font apparaître des bénéfices distribuables suffisants (y compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cents vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Seydou Badian KANTE, prénommé:	100
2. - Madame Salimata DEYA, prénommée:	25
Total des parts:	100

Monsieur Seydou Badian KANTE, prénommé, et Madame Salimata DEYA, prénommée, ont libéré leurs parts sociales moyennant apports en nature conformément à la liste ci-annexée au présent acte, le tout évalué par les associés à au moins douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées, comme indiqués ci-dessus, par les associés de sorte que ces apports se trouvent dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

136300

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution à environ 950,- EUR.

Décisions des associés

Et aussitôt les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'entièreté du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants étant fixé à deux (2), la Société sera par conséquent administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Seydou Badian KANTE, prénommé, né le 07 août 1981 à Marcory (Côte d'Ivoire), demeurant au n°458, Route de Luxembourg, B-6700 Arlon (Belgique).

- Madame Salimata DEYA, prénommé, née le 06 août 1982 à Bouake (Côte d'Ivoire), demeurant au n°458, Route de Luxembourg, B-6700 Arlon (Belgique).

2) L'adresse de la Société est fixée au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2014. Relation: LAC/2014/23663. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129539/155.

(140146749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

«Oestia Intermediate S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.412.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before us Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed

THERE APPEARED:

Oestia Holdings S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187954, having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Michael JONAS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Oestia Intermediate S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at sixteen thousand eight hundred eighteen Pound Sterling (GBP 16,818), represented by sixteen thousand eight hundred eighteen (16,818) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder, to make distributions to the shareholder (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares in the manner set out in these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company shall at all times not have more than one (1) shareholder at any time.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares may only be transferred to one single new shareholder.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholder

Art. 8. Decision of the shareholder.

8.1 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to him by law and by these articles of association.

8.2 Decisions conferred on the sole shareholder may be validly taken by means of written resolutions. In such case, the shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

Art. 9. Quorum and vote.

9.1 The shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

Art. 10. Change of nationality. The shareholder may change the nationality of the Company.

Art. 11. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the unanimous approval of the shareholder of the Company.

D. Management

Art. 12. Composition and powers of the board of managers.

12.1 The Company shall be managed by a board of managers comprising at least two (2) managers.

12.2 The shareholder may decide to appoint one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s).

12.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

Art. 13. Election, removal and term of office of managers.

13.1 The managers shall be elected by the sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholder representing more than half of the Company's share capital.

Art. 14. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next resolution of the shareholder who shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the sole shareholder. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager, who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the shareholder, as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof, it being understood that a class A manager may only appoint another class A manager as his proxy whereas a class B manager may appoint any other manager as his proxy. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a

quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager or if several managers are present or represented a majority of class A managers present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at a validly quorate meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he/she shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the shareholder.

16.8 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 The operations of the Company can be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The sole shareholder shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by sole shareholder.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholder of the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the shareholder may also be allocated to the legal reserve if the shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholder subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and who shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholder.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The sixteen thousand eight hundred eighteen (16,818) shares newly issued have been entirely subscribed by Ouestia Holdings S.A., aforementioned, for an aggregate amount of eighteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 18,500), whereof an amount of one thousand six hundred eighty-two Pound Sterling (GBP 1,682) is allocated to the share premium of the Company and an amount of sixteen thousand eight hundred eighteen Pound Sterling (GBP 16,818) is allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of eighteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 18,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Nadine PEREIRA, born in Longwy (France), on 27 September 1967, professionally residing at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company;

(ii) Neil ROSS, born in Edinburgh (United Kingdom), on 16 November 1953, professionally residing at 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company; and

(iii) Philippe de MARTEL, born in Paris (France), on 4 April 1977, professionally residing at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, as class B manager of the Company.

3. The amount of one thousand six hundred eighty-two Pound Sterling (GBP 1,682) currently in the share premium account of the Company shall be entirely allocated to the Company's legal reserve.

The legal reserve account of the Company shall thus be credited with an amount of one thousand six hundred eighty two Pound Sterling (GBP 1,682).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Ouestia Holdings S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.954, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Michael JONAS, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Ouestia Intermediate S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à seize mille huit cent dix-huit Livres Sterling (GBP 16.818), représenté par seize mille huit cent dix-huit (16.818) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des parts sociales de l'associé, pour effectuer des distributions à l'associé (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle

distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société ne doit pas avoir, à aucun moment, plus d'un associé.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire de l'associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de l'associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales seront uniquement transférables à un seul associé.

7.4 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions de l'associé.

8.1 L'associé unique est investi des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Les décisions qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'associé unique, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, l'associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

Art. 9. Quorum et vote.

9.1 L'associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Changement de nationalité. L'associé peut changer la nationalité de la Société.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord unanime de l'associé de la Société.

D. Gérance

Art. 12. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants.

12.2 L'associé pourra nommer un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

12.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'associé unique.

Art. 13. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

13.1 Les gérants sont nommés par l'associé unique qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine résolution de l'associé, appelé à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs

d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui doit être un gérant de catégorie A dans la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'associé unique. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant, qui doit être un gérant de catégorie A dans la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'associé unique, comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante, étant entendu qu'un gérant de catégorie A peut uniquement désigner un autre gérant de catégorie A comme son mandataire, tandis qu'un gérant de catégorie B peut désigner tout autre gérant, indépendamment de sa catégorie, comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A ou si plusieurs gérants sont présents ou représentés lors d'une réunion, une majorité de gérants de catégorie A présents ou représentés.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance siégeant valablement. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé.

16.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'associé unique désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'associé unique.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si l'associé de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par l'associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'associé unique décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée à l'associé conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué à l'associé.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les seize mille huit cent dix-huit (16.818) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Oestia Holdings S.A., susmentionnée, pour un montant total de dix-huit mille cinq cent Livres Sterling (GBP 18.500), dont un montant de mille six cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 1.682) est affecté à la prime d'émission de la Société et un montant de seize mille huit cent dix-huit Livres Sterling (GBP 16.818) est affecté au capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de dix-huit mille cinq cent Livres Sterling (GBP 18.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Nadine PEREIRA, née à Longwy (France), le 27 septembre 1967, résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

(ii) Neil ROSS, né à Edinburgh (Royaume-Uni), le 16 novembre 1953, résidant professionnellement au 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

(iii) Philippe de MARTEL, né à Paris (France), le 4 avril 1977, résidant professionnellement à Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

La réserve légale de la Société est en conséquence créditée d'un montant de [mille six cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (GBP 1.682).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 août 2014. Relation: EAC/2014/10866. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014129653/489.

(140146301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

«Ouestia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Kuxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.422.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before us Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

Ouestia Intermediate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by here represented by Mr Michael JONAS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Ouestia Properties S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder, to make distributions to the shareholder (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares in the manner set out in these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company shall at all times not have more than one (1) shareholder at any time.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares may only be transferred to one single new shareholder.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholder

Art. 8. Decision of the shareholder.

8.1 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to him by law and by these articles of association.

8.2 Decisions conferred on the sole shareholder may be validly taken by means of written resolutions. In such case, the shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

Art. 9. Quorum and vote.

9.1 The shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

Art. 10. Change of nationality. The shareholder may change the nationality of the Company.

Art. 11. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the unanimous approval of the shareholder of the Company.

D. Management

Art. 12. Composition and powers of the board of managers.

12.1 The Company shall be managed by a board of managers comprising at least two (2) managers.

12.2 The shareholder may decide to appoint one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s).

12.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

Art. 13. Election, removal and term of office of managers.

13.1 The managers shall be elected by the sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholder representing more than half of the Company's share capital.

Art. 14. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next resolution of the shareholder who shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the sole shareholder. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager, who needs to be a class A manager to the extent that such category has been designated by the shareholder, as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof, it being understood that a class A manager may only appoint another class A manager as his proxy whereas a class B manager may appoint any other manager as his proxy. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager or if several managers are present or represented a majority of class A managers present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at a validly quorate meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he/she shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the shareholder.

16.8 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 The operations of the Company can be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The sole shareholder shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by sole shareholder.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholder of the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the shareholder may also be allocated to the legal reserve if the shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholder subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and who shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholder.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares newly issued have been entirely subscribed by Ouestia Intermediate S.à r.l., aforementioned, for an aggregate amount of sixteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 16,500), whereof an amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500) is allocated to the share premium of the Company and an amount of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) is allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of sixteen thousand five hundred Pound Sterling (GBP 16,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Nadine PEREIRA, born in Longwy (France), on 27 September 1967, professionally residing at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company;

(ii) Neil ROSS, born in Edinburgh (United Kingdom), on 16 November 1953, professionally residing at 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A manager of the Company; and

(iii) Philippe de MARTEL, born in Paris (France), on 4 April 1977, professionally residing at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, as class B manager of the Company.

3. The amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500) currently in the share premium account of the Company shall be entirely allocated to the Company's legal reserve.

The legal reserve account of the Company shall thus be credited with an amount of one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 1,500).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Ouestia Intermediate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Michael JONAS, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Ouestia Properties S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.2 En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des parts sociales de l'associé, pour effectuer des distributions à l'associé (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevé sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société ne doit pas avoir, à aucun moment, plus d'un associé.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire de l'associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de l'associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales seront uniquement transférables à un seul associé.

7.4 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions de l'associé.

8.1 L'associé unique est investi des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Les décisions qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'associé unique, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, l'associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

Art. 9. Quorum et vote.

9.1 L'associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Changement de nationalité. L'associé peut changer la nationalité de la Société.

Art. 11. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord unanime de l'associé de la Société.

D. Gérance

Art. 12. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) gérants.

12.2 L'associé pourra nommer un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

12.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'associé unique.

Art. 13. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

13.1 Les gérants sont nommés par l'associé unique qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine résolution de l'associé, appelé à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16 Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres, qui doit être un gérant de catégorie A dans la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'associé unique. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant, qui doit être un gérant de catégorie A dans la mesure où une telle catégorie a été désignée par l'associé unique, comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante, étant entendu qu'un gérant de catégorie A peut uniquement désigner un autre gérant de catégorie A comme son mandataire, tandis qu'un gérant de catégorie B peut désigner tout autre gérant, indépendamment de sa catégorie, comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A ou si plusieurs gérants sont présents ou représentés lors d'une réunion, une majorité de gérants de catégorie A présents ou représentés.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance siégeant valablement. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé.

16.8 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'associé unique désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'associé unique.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si l'associé de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par l'associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'associé unique décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée à l'associé conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué à l'associé.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Oestia Intermediate S.à r.l, susmentionnée, pour un montant total de seize mille cinq cent Livres Sterling (GBP 16.500), dont un montant de mille cinq cent Livres Sterling (GBP 1.500) est affecté à la prime d'émission de la Société et un montant de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000) est affecté au capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de seize mille cinq cent Livres Sterling (GBP 16.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Nadine PEREIRA, née à Longwy (France), le 27 septembre 1967, résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

(ii) Neil ROSS, né à Edinburgh (Royaume-Uni), le 16 novembre 1953, résidant professionnellement au 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

(iii) Philippe de MARTEL, né à Paris (France), le 4 avril 1977, résidant professionnellement à Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3. Le montant de mille cinq cents Livres Sterling (GBP 1.500) actuellement dans la prime d'émission de la Société est entièrement affecté à la réserve légale de la Société.

La réserve légale de la Société est en conséquence créditée d'un montant de mille cinq cent Livres Sterling (GBP 1.500).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 août 2014. Relation: EAC/2014/10868. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014129654/487.

(140146465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Baker Hughes International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.557.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014127673/11.

(140144779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Finance Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014127730/11.

(140145033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

VP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.730.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.936.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prenant effet le 28 avril 2014 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- M. Thomas Pihl, Chief Financial Officer (CFO), né le 25 janvier 1964 à Elsinore, Danemark, demeurant professionnellement à VP SECURITIES A/S, Weidekampsgade 14, DK-2300 Copenhague S, Danemark.
- M. Niels Olsen, CEO, né le 4 mai 1962 à Copenhague, Danemark, demeurant professionnellement à VP SECURITIES A/S, Weidekampsgade 14, DK-2300 Copenhague S, Danemark.
- M. Birger Schmidt, Chief Commercial Officer (CCO), né le 5 septembre 1960 à Copenhague, Danemark, demeurant professionnellement à VP SECURITIES A/S, Weidekampsgade 14, DK-2300 Copenhague S, Danemark.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Jan BÖING

Mandataire

Référence de publication: 2014127532/20.

(140143586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Treveria Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.940.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2014 que:

- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat;
- Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

* (i) Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Monsieur Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant au 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127482/20.

(140144238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

TCP International Financing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.575.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Janvier 2014, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 13 Juin 2014, référence L140098171

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Août 2014.

TCP International Financing, S.à r.l.

Référence de publication: 2014127495/14.

(140144000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Syntec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 13, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014127473/10.

(140144030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

RIRED S.A., Robelco International Real Estate Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.442.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERIC DE VOCHT.

Référence de publication: 2014127411/10.

(140143670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

RM2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.964.

Le bilan et annexes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127410/10.

(140144072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

RM2 Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 163.514.

Le bilan et annexes pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127408/10.

(140144039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Samana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.274.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 13 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014127418/12.

(140143920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.
